



C'EST L'HISTOIRE D'UN HOMME QUI SE RÉVAIT PRÉSIDENT...

# Michel Platini PLUS DURE EST LA CHUTE

Même si sa suspension a été réduite à quatre ans par le Tribunal arbitral du sport (TAS), Michel Platini a tout perdu en quelques mois, la présidence de la FIFA qui lui tendait les bras et celle de l'UEFA. La faute à trop de désinvolture dans la gestion de ses affaires et à un manque de vice politique ? La genèse de cette déchéance incite à plus de nuances. **TEXTE** ÉRIC CHAMPEL ET PHILIPPE AUCLAIR | **PHOTO** ALEX MARTIN L'ÉQUIPE

Le 22 mars 2011 est un nouveau jour de gloire pour Michel Platini. Les 53 associations membres de l'UEFA n'ont même pas eu besoin de voter pour le reconduire à la tête de l'instance européenne.

« Platoche » a été plébiscité par acclamation et sa candidature unique a été approuvée par une salve d'applaudissements. Son triomphe est total et symbolique, car ce congrès électif se déroule à Paris dans un endroit somptueux et au nom prédestiné pour accueillir ces subtils jeux de pouvoir : le Grand Palais. Au cours de cette journée mémorable, Sepp Blatter a lui aussi pris la parole. Le président de la FIFA ne s'est pas contenté de tenir des propos de circonstances. Il a assuré qu'il quitterait son

poste en 2015 s'il était à nouveau reconduit dans ses fonctions lors du scrutin du 1<sup>er</sup> juin à Zurich. « Vous savez que j'aspire à un autre mandat de quatre ans. Ce seront les quatre dernières années pour lesquelles je suis candidat », a annoncé le dirigeant suisse. Le message n'est pas neutre. C'est même le nœud de la suspension pour quatre ans de Michel Platini de toute fonction officielle liée au football. Neuf semaines plus tôt, le compte privé du président de l'UEFA a été crédité d'une somme de deux millions de francs suisses en provenance d'un autre compte privé, celui de la FIFA. Ce versement correspondait au solde de tout compte réclamé par Michel Platini, dès la fin 2010, auprès des services financiers de l'instance internationale. Selon lui, cette somme représentait le reliquat de son salaire pour ses travaux de conseiller auprès de Sepp Blatter, de janvier 1999 à juin 2002. On reviendra sur les conditions de cet accord, mais toute la question est de savoir si oui ou non, il y a une relation de cause à effet entre ce paiement et les marques de soutien mutuel entre les deux hommes au cours des semaines suivantes. Selon le quotidien anglais *The Guardian*, c'est lors de ce congrès que Michel Platini aurait fait savoir aux 53 associations qu'il avait l'intention de soutenir

Sepp Blatter. Même si, à cette époque, Platini affirmait publiquement qu'il « n'avait encore rien décidé ». Deux mois plus tard, l'instance européenne s'était rangée derrière le choix de son président en annonçant son soutien officiel au Valaisan. Le 1<sup>er</sup> juin, ce dernier a été réélu à la présidence de la FIFA sans opposition après la défection de son seul concurrent, le

Qatari Mohammed bin Hammam, qui sera radié à vie fin 2012 pour des malversations au sein de la Confédération asiatique. Le même bin Hammam, dont tous les habitués des couloirs de la FIFA étaient persuadés qu'il avait passé un deal avec Platini.

**LE TRIBUNAL ARBITRAL N'A PAS ÉTÉ « CONVAINCU PAR LA LÉGITIMITÉ » DE CE VERSEMENT**

## QUAND LE TRIBUNAL JOUE SUR LES MOTS.

Lors de son discours inaugural, Michel Platini aurait également décidé au dernier moment de tenir des propos bienveillants à l'égard de Sepp Blatter de la FIFA alors que cela n'aurait pas été son intention première. Un hasard, le souci de réparer un oubli, une simple formule de politesse ou bien, déjà, une forme d'allégeance comme certains l'insinuent sous couvert d'anonymat ? Depuis fin septembre, le clan Platini a fourni plusieurs versions diverses et variées pour justifier ce délai de neuf ans pour réclamer son dû. La dernière en date est celle d'Yves Werhli, dans *L'Équipe* du



**26 JANVIER 2007, À DÜSSELDORF.** SEPP BLATTER EST LE PREMIER À FÉLICITER LE TRIPLE BALLON D'OR POUR SON ACCÈS À LA PRÉSIDENTIE DE L'UEFA. L'ASCENSION DU DIRIGEANT PLATINI, À L'INSTAR DU JOUEUR, SEMBLE ALORS IRÉSISTIBLE.

mercredi 27 avril. Le patron du cabinet d'avocats Clifford Chance qui défend le triple Ballon d'Or – et qui est aussi membre du panel des juges du fair-play financier de l'UEFA – a déclaré ceci : « Lorsque'il a réalisé qu'il y avait beaucoup d'augmentations de salaires à la FIFA, des rémunérations très substantielles accordées par M. Blatter et des indemnités de départ mirobolantes octroyées par la présidence de la FIFA, Michel Platini a dit: "Vous vous rappelez quand même que vous me devez des sous..." » Cette ligne de défense n'a pas convaincu le Tribunal arbitral du sport (TAS), même s'il a réduit de six à quatre ans la sanction infligée à Michel Platini. Même s'il n'était plus question depuis longtemps d'une possible corruption, une accusation gravissime, un moment portée par la chambre d'instruction de la commission d'éthique de la FIFA mais jamais formellement étayée. Dans son communiqué, le TAS a habilement joué sur les

**LES  
CONTRÔLES  
D'INTÉGRITÉ  
OBLIGATOIRES  
POURRAIENT  
L'EMPÊCHER DE  
SE REPRÉSENTER  
À L'AVENIR**

mots. À sa façon, il n'a pas dissipé tous les doutes liés à cet accord verbal entre les deux plus hauts dirigeants du foot mondial. Au contraire. Le Tribunal arbitral a déclaré ne pas avoir été « convaincu par la légitimité » de ce versement.

Quelques paragraphes plus haut, il avait pris la peine de mentionner que la date de ce paiement de deux millions de francs suisses – le 1<sup>er</sup> février 2011 – intervenait « quatre mois avant l'élection à la présidence de la FIFA et à un moment où Sepp Blatter et Mohamed bin Hammam étaient encore tous les deux candidats ».

Ce rappel n'est pas innocent. Une autre petite phrase relevée dans ce communiqué du TAS appelle élucidation et commentaire. Il est dit que « Michel Platini a bénéficié rétroactivement de l'extension d'un plan de prévoyance auquel il n'avait pas droit ». De quoi peut-il s'agir ? Selon nos informations, sur la recommandation de Joseph Blatter, Michel Platini se serait vu attribuer rétroactivement les

points de retraite d'un membre du comité exécutif de la FIFA qu'il a intégré en 2002 en récompense de son travail de conseiller. Cet avantage financier sans précédent n'avait rien d'inconséquent. Mais, encore une fois, il n'avait fait l'objet d'aucune communication de la FIFA.

**UN RETOUR IMPOSSIBLE ?** Après avoir pris acte de cette décision et fait savoir qu'il la « vivait comme une injustice », Michel Platini a commencé à étudier les recours possibles. Il aurait abandonné l'idée de se tourner vers le Tribunal fédéral et réfléchi à la possibilité de saisir la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). Il estime que cette sanction est une entrave à son droit d'exercer une activité professionnelle. Il n'a de toute façon pas d'autre choix que d'explorer toutes les options possibles, au risque de faire implorer l'autonomie des règlements sportifs. C'est son seul salut, le dernier moyen pour lui de sauver au moins la face, mais sans doute pas la suite sa carrière. Trop d'obstacles se dressent déjà sur sa route, la menace d'une possible sanction au civil, mais





aussi le calendrier et les contrôles d'intégrité. Les prochaines élections à la présidence de la FIFA et de l'UEFA auront lieu en 2019. Des élections ont eu lieu en février dernier à la FIFA et des élections pourraient être organisées en septembre à l'UEFA. Dans le premier cas, il s'agissait de trouver un successeur à Sepp Blatter qui avait renoncé à son mandat. Dans l'autre, il faudra trouver un remplaçant à Michel Platini, qui a démissionné. Mais la durée du mandat restera de quatre ans à compter de la date de l'élection du dernier président lors d'un congrès électif ordinaire, c'est-à-dire pour une période allant du printemps 2015 au printemps 2019. Michel Platini, lui, est a priori suspendu jusqu'au mois d'octobre 2019 puisqu'il a déjà purgé sept mois. Il aura alors soixante-cinq ans. Il est peu probable qu'il attende d'en avoir presque soixante-dix, en 2023, pour espérer retrouver un fauteuil de roi d'Europe ou du monde. D'autres auront pris la place au sommet de cette juteuse pyramide. Même s'il patientait, Michel Platini pourrait être empêché de se présenter par la mise en place de contrôles d'intégrité désormais obligatoires pour tous les membres de toutes les commissions permanentes de la FIFA. Le fait qu'il ait écopé d'une suspension ferme pourrait être retenu contre lui et l'écarté de fait de tout processus électoral. Même une éventuelle élection à la présidence de l'UEFA pourrait poser problème. Le président de l'instance européenne sera membre du tout nouveau conseil de la FIFA et il devra donc répondre aux critères d'éligibilité imposés par l'instance internationale. Pour toutes ces raisons, la carrière politique de Michel Platini a sans doute subi un coup d'arrêt définitif le lundi 9 mai, peu avant 11 heures. Un incroyable scénario pour un homme au destin exceptionnel et qui marchait sur l'eau depuis son élection à la présidence de l'UEFA, en janvier 2007. « Je suis le seul à pouvoir battre Blatter », prédisait-il même en mars 2014 (*L'Équipe*).

**SES AVOCATS ONT ACCRÉDITÉ L'IDÉE D'UNE CHASSE AUX SORCIÈRES ORCHESTRÉE PAR LES ÉTATS-UNIS**

moment d'envoyer sa facture à la FIFA. « Je ne me souvenais plus que j'avais été payé 300 000 francs suisses (par an). Je croyais qu'il s'agissait de 500 000 et qu'il (Blatter) me devait un rattrapage de 500 000 par quatre années. J'ai donc envoyé une facture de deux millions. » Le TAS n'a pas manqué de relever cette erreur de calcul mental. Dans son communiqué, il s'étonne que le contrat oral passé entre Blatter et Platini ne soit pas conforme à la somme réclamée par ce dernier. Il fait même une rapide multiplication.

Si Platini a perçu 300 000 francs suisses par an en vertu d'un contrat écrit signé en 1999 et si son accord oral avec le président de la FIFA prévoyait une rémunération d'un million, il aurait dû demander un solde de 700 000 sur quatre ans, soit 2,8 millions de francs suisses et non pas deux. Si Platini a été un génie sur le terrain, il s'est souvent montré léger et désinvolte en dehors. Ce manque de rigueur en est une nouvelle preuve. « Certains deviennent mégalos au bout de trois ou quatre ans de pouvoir, lui l'est devenu au bout de six mois », témoigne une source interne. La charge est sévère et sans complaisance, mais elle éclaire l'attitude inconséquente de Michel Platini lors de certaines séquences de sa gouvernance. En avril 2010, un certain Yohann Zveig est choisi pour composer l'hymne de la Ligue Europa. Ce compositeur français né à Paris en 1979 est l'ancien mari de Marine Platini, la fille de... En petit comité, Michel Platini s'est agacé lorsqu'il a appris que Zveig n'était pas le premier choix de la commission d'évaluation. Celle-ci aurait aussitôt été priée de revoir sa copie.

**L'ATTRIBUTION DE L'EURO 2012 EN QUESTION.** À l'automne 2010, Spyros Marangos, ancien responsable de la Fédération chypriote, a affirmé détenir des preuves que l'attribution de l'Euro 2012 à l'Ukraine et à la Pologne, en avril 2007, avait fait l'objet d'achat de

voix. Selon lui, cinq responsables de l'UEFA auraient été impliqués dans cette affaire où 11 M€ auraient changé de main, à travers une société basée à Chypre. Marangos avait assuré disposer de témoignages oculaires, de « chiffres et documents », mais avait refusé d'entrer dans les détails. Il s'est ensuite rétracté, a disparu de la circulation et la plainte déposée par l'UEFA a été classée sans suite. De nombreux médias étrangers travaillent actuellement sur les conditions d'attribution de cet Euro. La télévision suédoise boucle une enquête approfondie, qui sera diffusée prochainement. Le nom de Gianni Infantino, l'actuel président de la FIFA et ancien secrétaire général de l'UEFA, est régulièrement cité dans ce dossier ultrasensible. Et cela aiguise les curiosités. Michel Platini, lui, soutenait la candidature de l'Italie et il a subi ce scrutin inattendu et finalement favorable aux deux pays de l'Est. « Oui, je suis au courant, mais qu'est-ce que tu veux que j'y fasse ? », se serait-il désespéré auprès d'au moins deux personnes de son entourage quand on lui a fait part des multiples zones d'ombre entourant cette désignation. Aurait-il alors préféré fermer les yeux par impuissance ou par stratégie politique pour ne pas fragiliser ses soutiens au sein du comité exécutif?

**L'ÉLYSÉE, DÉBUT DES ENNUIS.** « Le rendez-vous de l'Élysée sera à Michel Platini ce que le Sofitel de New York a été à Dominique Strauss-Kahn. » Le raccourci émane d'un habitué des hautes sphères du foot mondial et il est osé. Le 23 novembre 2010, Michel Platini s'est rendu à un déjeuner à l'Élysée à l'invitation de Nicolas Sarkozy, le président de la République de l'époque. Contrairement à ce qu'il a prétendu, Platini savait qu'il trouverait autour de la table deux des plus importants dignitaires qataris, dont Tamin al-Thani, le prince héritier devenu depuis émir du Qatar, et le cheikh Hamad ben Jassem, alors Premier ministre et ministre des Affaires étrangères. La suite est connue. Platini a confié avoir reçu un « message subliminal » de la

**ERREUR DE CALCUL.** L'interview a non seulement fait le buzz, mais elle a agité le microcosme du journalisme sportif et interpellé la société des rédacteurs du journal *le Monde*. Le mardi 20 octobre, Michel Platini a accordé un long entretien-vérité à Raphaëlle Bacqué, l'une de nos consœurs du grand quotidien du soir. Deux éléments ont aussitôt contribué à alimenter le débat autour de cette sortie médiatique. Elle a été réalisée par une journaliste éminente et reconnue, mais peu habituée à donner la parole à d'anciens sportifs mais surtout issue du canal SciencesPo. Paris tout comme Jean-Christophe Alquier. Platini venait de s'attacher les services de ce réputé expert en communication de crise qui a travaillé pour la Société Générale lors de l'affaire Kerviel et pour Air France après le crash du vol Rio-Paris. L'impact collatéral de cette tentative de justification publique sera catastrophique. Platini y donne l'impression d'improviser et multiplie les maladroites indécentes. Il reconnaît s'être « trompé » au



**24 MAI 2014, À LISBONNE, FINALE DE LA LIGUE DES CHAMPIONS.** MICHEL PLATINI, AUJOURD'HUI DÉMISSIONNAIRE, REMET LA MÉDAILLE DE VAINQUEUR À RAPHAËL VARANE, SOUS L'ŒIL DE GIANNI INFANTINO, DÉSORMAIS PRÉSIDENT DE LA FIFA. DESTINS CROISÉS.

part du chef de l'État pour l'inciter à examiner avec bienveillance la candidature du petit Émirat au moment d'attribuer la Coupe du monde 2022. Dans FF du 10 mai, Sepp Blatter a raconté les conséquences de ce rendez-vous au sommet. « Il y avait une entente tacite et un consensus au sein du comité exécutif pour la Russie en 2018 et les États-Unis en 2022. Cette double désignation convenait très bien à nos partenaires économiques et médiatiques, les télévisions notamment. Mais cet équilibre a été retourné... Michel Platini m'a prévenu, il m'a dit : "Attention, il y a péril dans la demeure." Oui, il m'a très gentiment prévenu (NDLR : qu'il n'allait pas voter pour les États-Unis). Si vous changez le vote de quatre Européens, ce n'est plus 14 à 8 en faveur du Qatar, mais 12 à 10 en faveur des États-Unis. » La déchéance de Michel Platini commence en ce mois de novembre 2010. Le 25 septembre 2015, dans le cadre de son enquête sur l'attribution des Coupes du monde 2018 et 2022, le ministère public de la Confédération (MPC) a ouvert une procédure pénale à l'encontre de Sepp Blatter « pour soupçon de gestion déloyale et – subsidiairement – abus de confiance ». Il est notamment reproché à l'ancien président de la FIFA « un paiement déloyal de deux millions de francs suisses en faveur de M. Michel Platini au préjudice de la FIFA, prétendument pour des travaux effectués entre janvier 1999 et juin 2002. Ce paiement a été exécuté en février 2011 ». C'est dans le cadre de cette procédure que Michel Platini a été entendu comme personne appelée à donner des renseignements. « Les avocats de Platini ont accredité l'idée d'une chasse aux sorcières orchestrée par les Américains, indique-

t-on du côté de la FIFA. Mais ce n'est pas le cas. Les Américains ont mené des investigations et se sont rendu compte que le mal était encore plus profond que ce qu'ils imaginaient. La justice suisse et la FIFA ont bien été obligées de coopérer. »

**L'ENQUÊTE SUISSE CONTINUE.** La justice suisse poursuit justement ses investigations comme en atteste la perquisition effectuée au siège de la Fédération française à Paris, le 9 mars dernier, avec l'entraide du Parquet national financier (PNF) de Paris. Michel Platini peut-il être inquiété si le MPC estime que son dossier à charge est assez consistant pour ouvrir un procès ? Agrégé des facultés de droit, professeur à l'école de droit de la

Sorbonne, Bruno Dondero est surpris par le manque de précautions prises par le légendaire numéro 10. « Il aurait dû se dire qu'il y avait un caractère anormal dans ce qu'on lui a proposé. La FIFA, ce n'est pas la PME du coin, je veux dire par là que sa grille des salaires

doit avoir une valeur quasi institutionnelle. Mais elle a quand même rémunéré Platini à un salaire correspondant à trois fois le plafond de sa grille. Il a contribué à rendre encore plus anormal ce paiement en ne le réclamant que neuf ans après. » Au point de risquer une peine judiciaire après une sanction sportive ? « Pénalement, j'espère qu'il ne va pas se retrouver en prison en Suisse, ajoute Dondero. Cela pourrait être une deuxième histoire s'il était retenu que ce paiement correspond à un équivalent suisse du recel d'abus de bien social. » Dans son édition du 9 novembre, la *Neue Zürcher Zeitung* a révélé que Michel Platini avait saisi le

tribunal de grande instance de Bellinzona pour demander que soit annulée une demande d'informations bancaires le concernant et émanant du procureur fédéral. Il a été débouté, sa demande ayant été jugée infondée et irrecevable. Une information jamais démentie.

**PERSONNE POLITIQUEMENT EXPOSÉE.**

Début avril, le nom de Michel Platini a été cité dans les fameux Panama Papers, ce scandale fiscal à l'échelle mondiale. Platini s'est appuyé sur les avocats de Mossack Fonseca pour administrer la société Balney Enterprises Corp enregistrée sous le numéro 594 443, le 6 décembre 2007, soit onze mois après l'élection de Platini à l'UEFA. Un compte a été ouvert au nom de cette société dans la banque « très privée » Baring Brothers Sturdza SA à Genève. Elle a depuis changé de nom à la suite du rachat de la totalité du capital par le très affable banquier roumain possédant la nationalité française, Eric Ioan Sturdza. Au début de l'année, elle a pris le nom de Banque E.I. Sturdza SA. Pour Christophe Piquet, spécialiste en droit des affaires et du sport, « il n'y a rien d'illégal à constituer une société au Panama ou dans un autre pays, même si, en général, c'est dans l'idée de cacher quelque chose, le plus souvent au fisc, mais parfois à des tiers (employeur, héritier...). Ce n'est donc pas le fait de fonder une société offshore qui est illégal, mais éventuellement l'usage que l'on en fait. Ce qui importe, c'est de savoir quand la société offshore de M. Platini a été déclarée aux autorités fiscales. Il semble que M. Platini ne dise rien à ce sujet. Ce qui est certain, c'est qu'en 2015 M. Platini, en tant que dirigeant d'une organisation sportive internationale, est devenu ce qu'on appelle une PEP (personne politiquement exposée) au sens de la loi suisse contre le blanchiment d'argent. Cette qualification a eu pour conséquence que la provenance de ses fonds devait être dorénavant strictement contrôlée. Est-ce à ce moment-là qu'il a annoncé au fisc l'existence de la société panaméenne ? Je l'ignore. Le plus simple serait qu'il communique simplement et en toute transparence les montants virés sur le compte de la société offshore et leur provenance. J'imagine en effet que ce n'était pas le salaire officiel qu'il percevait de l'UEFA ».

Le 17 juin 2015, *France Football* avait interrogé Jacques Lambert, président du comité d'organisation de l'Euro 2016 et ancien directeur général du comité d'organisation du Mondial 1998. Il lui avait été demandé si Platini devait se présenter à la présidence de la FIFA, ce qu'il fera officiellement le 29 juillet. « À titre personnel, je préférerais qu'il reste à l'UEFA, avait répondu ce fidèle parmi les fidèles. S'il prend la présidence de la FIFA, la charge sera extrêmement lourde dans les années qui viennent. Même pour Michel, avec toute sa connaissance du football et sa maîtrise d'une grande organisation internationale. Il ne faut pas croire qu'il suffira qu'il arrive pour que les problèmes se règlent d'eux-mêmes. Et puis il y a les affaires en cours à la FIFA. J'ai envie que Michel soit heureux, qu'il prenne plaisir à son travail et soit préservé d'événements trop difficiles. » Des propos prémonitoires. À plus d'un titre. ■ É. C. ET PH. A.

**« CE QUI IMPORTE, C'EST DE SAVOIR QUAND SA SOCIÉTÉ OFFSHORE A ÉTÉ DÉCLARÉE »**  
**Christophe Piquet,**  
 spécialiste en droit des affaires

**MICHEL PLATINI** AVAIT PORTÉ SUR LES FONTS BAPTISMAUX LE PREMIER EURO À VINGT-QUATRE ÉQUIPES. MAIS C'EST SANS LUI QU'IL SE DÉROULERA.



SEBASTIEN BOUE